

**MAIRIE d'ARREAU**  
**Conseil municipal du : 08 juin 2017**

Le huit juin deux mille dix sept à 20 heures 30, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe CARRERE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 01 juin 2017

**PRESENTS:**

Philippe Carrère Maire

Nadine Desmarais, Jean Pierre Buerba, Delcasso Maryse adjoints,

Josiane Carrère, Pierre Darros, Sylvie Puertolas, Christine Loaec, Marc Caumont, Jean Laurent Perez, Marc Botte, Abadie Cecilia.

**ABSENTS EXCUSES**

Bourlon Bénédicte, Franck Escalona, Mur Raymond.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de douze et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Nadine Desmarais est élue secrétaire de séance.

**Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 avril 2017.**

Le compte rendu du conseil municipal du 21 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

**OUVERTURE D'UN POSTE DE DIRECTION DES SERVICES (36-2017)**

Le maire rappelle au conseil municipal qu'il lui appartient de fixer les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du fonctionnement actuel des services et des besoins en augmentation sur la commune, il convient de créer un emploi de catégorie B, filière technique ou administrative.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 ;

Vu le tableau des emplois,

Le Maire propose au conseil municipal :

- la création d'un emploi à temps complet relevant de la catégorie B, filière technique ou administrative à compter de ce jour.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- d'adopter la proposition de création de M. le Maire,
- de modifier le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- la présente délibération prendra effet à compter de ce jour.

## LOYER APPARTEMENT COMMUNAL

(41-2017)

Suite au départ de Melle FORTIER et aux travaux de rénovation effectués dans l'appartement communal situé Esplanade des Ecoles, il convient de fixer le montant du loyer.

Après discussion et prise en compte des prix du marché locatif, les membres du conseil décident à l'unanimité de fixer le loyer à 300 euros par mois.

## DEMANDE LOCAL ASSOCIATION LE TRANSFO C2 L'ART (42-2017)

L'association Le transfoC2 l'Art sollicite la commune pour le prêt d'un local et l'attribution d'une participation financière. Il s'agit d'un projet de création d'ateliers d'arts plastiques pour adolescents et adultes à Arreau.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

### ➤ **Décide :**

- \* de mettre à disposition un local situé au 1<sup>er</sup> étage de la Maison Molié, à titre gratuit et sans engagement temporel,
- \* de prendre en charge les frais d'eau et d'électricité,
- \* de ne pas attribuer de subvention liée à l'activité de ce local.

➤ **Rappelle** que lors du vote du budget 2017 il n'a pas été attribué de subvention annuelle à l'association C2 l'Art,

➤ **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire de signer tout document nécessaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30

